

APPEL A PARTICIPATION

Dispositif des Tandems Solidaires

Année scolaire 2020-2021

PREAMBULE

L'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) est un outil essentiel de l'ouverture au monde des habitants des Pays de la Loire, de leur sensibilisation à l'interculturalité et de leur engagement citoyen et solidaire mondial.

Les établissements scolaires, depuis les circulaires n°34 du 8 octobre 2009 et n°186 du 24 octobre 2011 parues au Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation Nationale, sont encouragés à développer des projets relatifs à l'éducation au développement et à la solidarité internationale. La circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016 a renforcé cette dynamique en développant un parcours citoyen des élèves, de la maternelle au lycée.

Par ailleurs, le secteur de la coopération internationale est extrêmement dynamique dans la région des Pays de la Loire, qui est le siège de nombreuses associations engagées dans des actions de solidarité à l'international et de sensibilisation aux grands enjeux mondiaux sur le territoire régional. De par leur nombre et leur expertise sur les sujets de développement durable à l'international, elles sont de véritables ressources au service de l'engagement citoyen et solidaire mondial des élèves.

Le réseau régional multi-acteurs Pays de la Loire Coopération Internationale fédère les acteurs ligériens engagés dans des actions de coopération internationale. Il a pour objet de renforcer l'impact et la qualité des actions menées localement ou à l'international et de faciliter l'ouverture au monde des habitants des Pays de la Loire.

LES TANDEMS SOLIDAIRES

Les Tandems Solidaires constituent un dispositif qui permet d'établir pendant une année académique un partenariat durable entre une association et un établissement d'éducation au service des élèves. L'objectif du dispositif est d'encourager des jeunes à s'ouvrir sur le monde, de les sensibiliser aux grands enjeux mondiaux du développement, de leur permettre d'appréhender l'interculturalité et de favoriser leur engagement citoyen et solidaire.

De nombreuses initiatives existent déjà entre des établissements d'éducation et des associations. Il s'agit, avec le dispositif des Tandems Solidaires, de les conforter et d'accompagner les nouvelles initiatives par la mise en réseau d'acteurs.

Le dispositif des Tandems Solidaires est une initiative des réseaux régionaux multi-acteurs. En région des Pays de la Loire, il est coordonné par un comité de pilotage composé d'acteurs de l'éducation, de représentants de collectifs associatifs, de collectivités territoriales et d'acteurs économiques.

FONCTIONNEMENT

Une association et un établissement scolaire qui s'engagent dans une démarche de partenariat peuvent se constituer en binôme et bénéficier de l'appui technique et financier offert par le dispositif des Tandems Solidaires. Le binôme est constitué d'un groupe d'élèves/apprentis avec un enseignant référent et d'une association des Pays de la Loire.

Chaque binôme constitué met en œuvre un minimum de trois actions, dans une logique de co-construction, durant une année académique, pendant laquelle il peut se faire accompagner par le réseau Pays de La Loire Coopération Internationale.

Le dispositif lui permet de bénéficier :

- D'une formation gratuite relative à l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
- D'un suivi individualisé de son projet
- De la mise en place de temps d'échanges, de rencontres et de restitution avec d'autres binômes
- D'un appui financier pour faciliter la mise en œuvre des activités
- D'une labellisation « Tandems Solidaires »
- D'une valorisation de son projet à travers la production de différents outils de communication (ex : fiche expérience)

Les Tandems solidaires s'organisent tout au long de l'année scolaire :

- Avant le 25 septembre 2020 : Dépôt du dossier de candidature par le binôme. Ce dossier est reçu avec l'appel à participation.
- Mi-octobre : Réunion du comité de pilotage pour sélectionner les Tandems Solidaires pour l'année scolaire 2020-2021. Une attention particulière sera portée à une parité, tant dans les départements représentés que dans la répartition par niveaux scolaires.
- Novembre 2020 : une demi-journée de formation sera obligatoire pour tous les nouveaux tandems. Pour des raisons de disponibilité des professeurs, la demi-journée de formation aura lieu, autant que possible, un mercredi. Cette formation sera organisée, selon le nombre de participants, au niveau régional ou par département. La formation sera gratuite, les frais de déplacement seront pris en charge par le réseau Pays de la Loire Coopération Internationale (co-voiturage souhaité)
- Mars 2021 : une journée de bilan à mi-parcours sera proposée à l'ensemble des Tandems Solidaires avec l'objectif d'échanger sur les actions terminées, en cours et à venir. Cette journée à mi-parcours sera organisée, selon le nombre de participants, au niveau régional ou par département.
- Chaque Tandem Solidaire devra remettre un court bilan écrit, accompagné de photos, au réseau Pays de la Loire Coopération Internationale.
- Tout au long de l'année, certains Tandems Solidaires pourront être sollicités pour participer à des événements organisés par Pays de la Loire Coopération Internationale et par ses membres et partenaires afin de valoriser le dispositif.

Pour la seconde session :

- Avant le 01 décembre 2020 : Dépôt du dossier de candidature par le binôme. Ce dossier est reçu avec l'appel à participation.

Pays de la Loire Coopération Internationale cherche à développer un dispositif similaire à destination du public étudiant ; pour l'année 2020-2021, des binômes constitués d'une association et d'un groupe d'étudiants (constitués aussi en association le cas échéant) sont invités à soumettre leurs projets, qui seront instruits et accompagnés selon les mêmes modalités, à l'exception de la labellisation « Tandems Solidaires », réservée au seul cadre scolaire. Cette ouverture permettra de coconstruire à moyen terme un dispositif dédié, prenant en compte les spécificités du public étudiant et du milieu universitaire.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Organismes éligibles :

- Association française de loi 1901 située dans la région des Pays de la Loire. L'association doit être engagée dans le domaine de la coopération, de la solidarité internationale, du développement durable et/ou de l'éducation populaire et doit avoir de l'expérience en matière d'action éducative dans ces domaines.
- Tout établissement scolaire proposant des formations de la maternelle au niveau BTS situé dans l'Académie de Nantes.
- Association étudiante d'un établissement d'enseignement supérieur situé dans l'Académie de Nantes, en vue du développement et pilotage d'un dispositif dédié à l'enseignement supérieur.

Les participants devront être membres adhérents de Pays de la Loire Coopération Internationale.

Activités :

- Le projet doit mettre en œuvre un minimum de trois actions respectant les 3 étapes d'une sensibilisation réussie. Ces 3 étapes permettront aux élèves d'être informés sur une thématique liée aux grands enjeux mondiaux, de la comprendre via des supports pédagogiques participatifs et enfin d'agir par la réalisation concrète d'outils, supports, actions de sensibilisation à destination d'autres élèves de leur établissement et au-delà.
- Les activités doivent impliquer les mêmes élèves/étudiants/apprentis, dans le but de favoriser le partage d'information, la compréhension et leur engagement sur les grands enjeux internationaux, notamment à travers le prisme des Objectifs de Développement Durable et en cohérence avec les programmes pédagogiques. Les actions doivent être participatives et favoriser l'esprit critique.
- Les projets doivent véhiculer une vision positive de la coopération et de la solidarité internationale.

Financement :

- Les actions menées par le binôme sélectionné seront financées par le réseau Pays de la Loire Coopération Internationale à hauteur de 500 euros maximum.

- Les dépenses éligibles couvrent : achat ou location de petit matériel et fournitures, frais liés à la réalisation concrète d'une action de solidarité par les élèves/étudiants/apprentis, frais de déplacements des élèves/des acteurs du Tandem Solidaire ou des intervenants extérieurs, frais de communication, rémunération d'intervenants extérieurs.
- Dépenses non éligibles : dépenses de fonctionnement des structures, dépenses qui ne sont pas liées au projet des Tandems Solidaires, envoi de fournitures et acheminement de matériel à l'international, collecte financière (type bol de riz)

ACCOMPAGNEMENT DES TANDEMS SOLIDAIRES

- Pays de la Loire Coopération Internationale propose un accompagnement technique et financier, ainsi qu'une mise en relation des acteurs des Tandems Solidaires et des étudiants.
- L'accompagnement technique se traduira par l'organisation d'une demi-journée de formation pour les participants sur l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale et par l'organisation de réunions d'échanges et de restitution. Un suivi individuel sera également proposé ainsi qu'une mise en réseau avec des établissements scolaires ou des associations de la région.
- L'accompagnement financier se traduira par un remboursement a posteriori, sur facture, des frais engagés lors des activités menées, dans la limite de 500 euros par Tandem Solidaire. Le remboursement sera refusé si le cadre des Tandems Solidaires n'est pas respecté. Il est donc conseillé à un membre des Tandems d'être référent financier et de conserver l'ensemble des factures. Le montant sera versé au référent financier.

SUIVI DU DISPOSITIF

- Un comité de pilotage composé de représentants de l'enseignement privé et public, agricole et général, des représentants de collectifs associatifs, de collectivités territoriales et du secteur économique, assure le suivi, la mise en œuvre et le choix des orientations du dispositif et la sélection, ainsi que l'instruction des dossiers des Tandems Solidaires.

CALENDRIER

DÉPÔT DES DOSSIERS

Avril -septembre 2020

INSTRUCTION DES DOSSIERS

•octobre 2020

MISE EN OEUVRE

•Mi octobre à juin 2021

Pour la seconde session : dépôt des dossiers : 01 décembre 2020.



TANDEMS SOLIDAIRES

Appel à participation

Mars 2020



MODALITES DE CANDIDATURE

Pour participer aux Tandems Solidaires, contactez par e-mail le réseau Pays de la Loire Coopération Internationale : mbeguain@paysdelaloire-cooperation-internationale.org avec en objet « Informations - Tandems Solidaires ».